



**FIDUCIAL**

AUDIT

AGENCE D'AIX-EN-PROVENCE  
30, rue Paul Langevin  
13290 AIX-EN-PROVENCE CEDEX  
Tél. 04 42 52 73 10  
Fax 04 42 17 03 47

**DISTRICT GRAND VAUCLUSE  
de FOOTBALL**

Association loi 1901

Clos des Bastides - Chemin de Bel Air  
84144 MONTFAVET Cedex

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2019

**SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE**

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488  
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles  
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : [www.fiducial.fr](http://www.fiducial.fr)



**DISTRICT GRAND VAUCLUSE  
de FOOTBALL**  
Association loi 1901  
Clos des Bastides - Chemin de Bel Air  
84144 MONTFAVET Cedex

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2019

Aux membres de l'association,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « 5.1 RESULTAT EXCEPTIONNEL » de l'annexe qui détaille le résultat exceptionnel de la période, dont en particulier les divers frais de justice engagés.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 15 novembre 2019

Le Commissaire aux comptes  
FIDAUDIT



**Guillaume GASCOU**  
*Associé*

# Bilan actif

District Rhône-Durance

Etats de synthèse au 30/06/2019

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
<b>ACTIF</b>				
Licences Logiciels Informatique	4 923,41	4 923,41		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 923,41</b>	<b>4 923,41</b>		
Terrains	36 211,72		36 211,72	36 211,72
Constructions	853 924,43	491 275,28	362 649,15	326 171,05
Agencements, Aménagements	197 898,85	166 206,43	31 692,42	31 794,43
Materiel, Mobilier de Bureau	146 494,07	135 698,73	10 795,34	5 586,34
Immobilisations en cours				90 968,33
Véhicule de Transport	28 387,00	13 082,79	15 304,21	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 262 916,07</b>	<b>806 263,23</b>	<b>456 652,84</b>	<b>490 731,87</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 267 839,48</b>	<b>811 186,64</b>	<b>456 652,84</b>	<b>490 731,87</b>
<b>Créances</b>				
Clubs Débiteurs...	47 476,40	4 400,21	43 076,19	27 827,73
Autres Créances	156 753,90		156 753,90	161 262,62
Produits à Recevoir	8 000,00		8 000,00	5 883,00
<b><u>Total des Créances</u></b>	<b><u>212 230,30</u></b>	<b><u>4 400,21</u></b>	<b><u>207 830,09</u></b>	<b><u>194 973,35</u></b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>628 490,27</b>		<b>628 490,27</b>	<b>585 765,81</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>109 822,37</b>		<b>109 822,37</b>	<b>93 856,38</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>4 193,99</b>		<b>4 193,99</b>	<b>3 483,55</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>954 736,93</b>	<b>4 400,21</b>	<b>950 336,72</b>	<b>878 079,09</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 222 576,41</b>	<b>815 586,85</b>	<b>1 406 989,56</b>	<b>1 368 810,96</b>

# Bilan passif

District Rhône-Durance

Etats de synthèse au 30/06/2019

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
<b>PASSIF</b>		
Fonds de Dotation	163 882,69	163 882,69
Report à nouveau	940 275,38	877 657,12
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>71 795,21</i>	<i>62 618,26</i>
Subvention Investissement Conseil Général "Siège District"	43 843,75	45 750,00
Subvention Investissement FFF "Salle Convivialité"	20 640,00	21 500,00
Subvention Investissement FFF "Véhicule"	7 500,00	10 000,00
Réserves	23 538,80	23 538,80
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 271 475,83</b>	<b>1 204 946,87</b>
FFF, Ligue Méditerranée, Districts...	7 312,53	2 799,92
Autres Fournisseurs	38 477,57	44 130,38
Clubs Crédeurs	5 452,80	21 789,18
Provisions Salaires 13ème Mois	8 606,01	8 653,79
Provisions Charges sur Salaires 13ème Mois	3 528,46	3 548,05
Congés Payés	38 023,55	32 383,46
Charges sur Congés à Payer	13 308,25	13 277,22
Etat Impôts et Organismes Sociaux	20 804,56	21 034,09
Produits Constatés d'avance		16 248,00
<b>DETTES</b>	<b>135 513,73</b>	<b>163 864,09</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 406 989,56</b>	<b>1 368 810,96</b>

# COMPTE DE RESULTAT

District Rhône-Durance

Etats de synthèse au 30/06/2019

	du 01/07/18 au 30/06/19	du 01/07/17 au 30/06/18	Simple : Variation en valeur
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Livres et Brochures...	1 886,00	1 402,00	484,00
<b>Produits Stockés</b>	<b><u>1 886,00</u></b>	<b><u>1 402,00</u></b>	<b><u>484,00</u></b>
Dossiers disciplinaires	169 265,00	166 473,00	2 792,00
Amendes Diverses	33 377,00	37 511,00	-4 134,00
Réclamations - Frais Dossiers	5 820,00	6 230,00	-410,00
<b>Produits Non Stockés</b>	<b><u>208 462,00</u></b>	<b><u>210 214,00</u></b>	<b><u>-1 752,00</u></b>
Participation PV / Internet	20 710,00	20 330,00	380,00
<b>Produits Prestations Services</b>	<b><u>20 710,00</u></b>	<b><u>20 330,00</u></b>	<b><u>380,00</u></b>
Cotisation CD et Commissions	2 400,00	2 385,00	15,00
Frais Administratif Facturés	1 725,00	2 550,00	-825,00
Participation Stages Techniques, Arbitres	13 513,74	28 206,70	-14 692,96
<b>Produits Activités Annexes</b>	<b><u>17 638,74</u></b>	<b><u>33 141,70</u></b>	<b><u>-15 502,96</u></b>
Subvention FFF - Ligue (fonctionnement)	231 863,49	218 373,79	13 489,70
Subvention Ligue Nationale Pré Formation	10 727,80	8 625,85	2 101,95
Subventions Contrats Objectifs	42 354,00	40 000,00	2 354,00
Participation Partenaires	7 790,07	7 072,00	718,07
Subvention CNDS	41 617,00	11 766,00	29 851,00
Subvention Conseil Départemental	17 248,00	13 563,50	3 684,50
Subvention Etat Contrats Aidés	2 700,00	1 043,23	1 656,77
<b>Subventions</b>	<b><u>354 300,36</u></b>	<b><u>300 444,37</u></b>	<b><u>53 855,99</u></b>
Engagements Championnats	44 825,00	43 780,00	1 045,00
Engagements Coupes	17 790,00	18 400,00	-610,00
Droits Fixes Championnats	95 530,00	98 010,00	-2 480,00
Droits Fixes Coupes	8 915,00	9 490,00	-575,00
<b>Compétitions</b>	<b><u>167 060,00</u></b>	<b><u>169 680,00</u></b>	<b><u>-2 620,00</u></b>
Produits de Gestion Courante	1 920,00	8 493,00	-6 573,00
<b>Produits de Gestion Courante</b>	<b><u>1 920,00</u></b>	<b><u>8 493,00</u></b>	<b><u>-6 573,00</u></b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Médailles, Coupes, Plaquettes	11 417,47	9 601,51	1 815,96
Equipements (ballons, maillots...)	15 925,53	31 974,56	-16 049,03
Livres et Brochures	1 869,30	1 884,64	-15,34
<b>Achats Stockés</b>	<b><u>29 212,30</u></b>	<b><u>43 460,71</u></b>	<b><u>-14 248,41</u></b>
Electricité	8 380,95	8 626,99	-246,04
Eau	85,37	142,03	-56,66
Fournitures de Bureau	9 180,15	9 781,33	-601,18
Revue, Documentations	219,93	1 365,88	-1 145,95
Lavage Maillots, Pharmacie	394,00	323,00	71,00

# COMPTE DE RESULTAT

District Rhône-Durance

Etats de synthèse au 30/06/2019

	du 01/07/18 au 30/06/19	du 01/07/17 au 30/06/18	Simple : Variation en valeur
<b><u>Achats Non Stockés</u></b>	<b><u>18 260,40</u></b>	<b><u>20 239,23</u></b>	<b><u>-1 978,83</u></b>
Locations	13 094,75	14 754,78	-1 660,03
Entretiens, Réparations, Maintenances	20 764,96	19 401,83	1 363,13
Assurances	5 404,73	4 222,35	1 182,38
Cotisations Organismes Sportifs	1 730,00	1 905,00	-175,00
Frais Bancaires	204,28	1 603,28	-1 399,00
<b><u>Services Exterieurs</u></b>	<b><u>41 198,72</u></b>	<b><u>41 887,24</u></b>	<b><u>-688,52</u></b>
Prestataires de Services...	10 173,42	12 464,71	-2 291,29
Honoraires	10 056,20	11 735,48	-1 679,28
Maintenances	4 386,76	3 831,09	555,67
Déplacements CTD - CDFA - Personnels...	3 457,12	2 471,51	985,61
Transports Sélections	3 750,10	2 285,00	1 465,10
Arbitrages...	3 547,11	3 214,60	332,51
Contrôles, Accompagnements, Formations Arbitres	10 416,23	9 715,95	700,28
Déplacements Officiels	10 870,14	11 886,16	-1 016,02
Déplacements Présences District (CD - Commissions)	57 922,67	47 440,10	10 482,57
Réceptions Représentations	40 257,27	53 772,86	-13 515,59
Assemblée Générale Ligue		161,20	-161,20
Réunions Secteurs, Dialogue Clubs...	536,79	912,00	-375,21
Journée des Bénévoles	2 416,50	3 047,10	-630,60
Téléphone - Affranchissements	9 138,84	8 656,16	482,68
<b><u>Autres Services Exterieurs</u></b>	<b><u>166 929,15</u></b>	<b><u>171 593,92</u></b>	<b><u>-4 664,77</u></b>
<b><u>Organisation du District</u></b>			
<b><u>Contrats Objectifs</u></b>			
Taxe sur les Salaires	4 099,00		4 099,00
Taxes Habitation Foncières Red. TV	12 031,44	12 423,67	-392,23
Formation Continue - Impôts Rev. Pl/ts	5 477,00	3 296,00	2 181,00
<b><u>Impôts et Taxes</u></b>	<b><u>21 607,44</u></b>	<b><u>15 719,67</u></b>	<b><u>5 887,77</u></b>
Rémunération du Personnel	248 489,15	210 528,16	37 960,99
Charges Sociales	87 012,26	86 871,56	140,70
Provisions 13ème Mois	-47,78	1 419,87	-1 467,65
Provisions Charges sur 13ème Mois	-19,59	582,14	-601,73
Congés Payés	5 640,09	5 526,60	113,49
Charges sur Congés payés	31,03	2 265,91	-2 234,88
<b><u>Frais de Personnel</u></b>	<b><u>341 105,16</u></b>	<b><u>307 194,24</u></b>	<b><u>33 910,92</u></b>
Dotations Clubs ...	3 320,66	39 414,20	-36 093,54
<b><u>Charges Exceptionnelles</u></b>	<b><u>3 320,66</u></b>	<b><u>39 414,20</u></b>	<b><u>-36 093,54</u></b>
Amortissements	56 597,88	48 062,49	8 535,39
<b><u>Dotations Amortissements</u></b>	<b><u>56 597,88</u></b>	<b><u>48 062,49</u></b>	<b><u>8 535,39</u></b>

# COMPTE DE RESULTAT

District Rhône-Durance

Etats de synthèse au 30/06/2019

	du 01/07/18 au 30/06/19	du 01/07/17 au 30/06/18	Simple : Variation en valeur
<b>*** RESULTATS ***</b>			
<b>Total des Produits d'Exploitation</b>	<b>771 977,10</b>	<b>743 705,07</b>	<b>28 272,03</b>
<b>Total des Charges d'Exploitation</b>	<b>678 231,71</b>	<b>687 571,70</b>	<b>-9 339,99</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>93 745,39</b>	<b>56 133,37</b>	<b>37 612,02</b>
<b>Produits Financiers (Revenus Placements)</b>	<b>4 599,80</b>	<b>4 964,24</b>	<b>-364,44</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4 599,80</b>	<b>4 964,24</b>	<b>-364,44</b>
Produits Exceptionnels	8 848,11	8 640,65	207,46
Reprise sur Provisions et Créances	2 943,40	1 087,00	1 856,40
<b>Total des Produits Exceptionnels</b>	<b>11 791,51</b>	<b>9 727,65</b>	<b>2 063,86</b>
Charges Exceptionnelles	29 940,88	1 230,10	28 710,78
Pertes sur Créances Irrécouvrables	7 983,61	2 853,90	5 129,71
<b>Total des Charges Exceptionnelles</b>	<b>37 924,49</b>	<b>4 084,00</b>	<b>33 840,49</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-26 132,98</b>	<b>5 643,65</b>	<b>-31 776,63</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>788 368,41</b>	<b>758 396,96</b>	<b>29 971,45</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>716 156,20</b>	<b>691 655,70</b>	<b>24 500,50</b>
<i>Impôts sur les Sociétés</i>	<i>417,00</i>	<i>4 123,00</i>	<i>-3 706,00</i>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>71 795,21</b>	<b>62 618,26</b>	<b>9 176,95</b>

# DISTRICT GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

Association Loi 1901

Siège social : Clos des Bastides Chemin Bel Air 84144 Montfavet Cedex



ASSEMBLEE GENERALE du 30 Novembre 2019 à Cabannes :

ANNEXE EXERCICE 2018/2019 CLOS LE 30 JUIN 2019

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS Exercice 2018/2019

### 1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Nous informons les adhérents des principaux faits marquants de l'exercice 2018/2019 ayant conduit à un Résultat net de **71 795,21 €uros** :

- ① Une diminution des charges sur le poste Achats Stockés d'un montant de **14 248,41 €uros**.
- ② Une augmentation des Impôts et Taxes pour un montant de **5 887,77 €uros**
- ③ Une augmentation des Frais de Personnel pour un montant de **33 910,92 €uros**
- ④ Les Dotations Clubs ont été moins importantes que celles de l'exercice précédent et elles ont entraîné une diminution des Charges d'Exploitation d'un montant de **- 36 093,54 €uros**
- ⑤ Une augmentation des Dotations aux Amortissement d'un montant de **8 535,39 €uros**
- ⑥ De Produits Activités Annexes en baisse de **15 502,96 €uros**
- ⑦ Une augmentation des Subventions pour un montant de **53 855,99 €uros**
- ⑧ Une diminution des Produits de Gestion Courant pour un montant de **6 573, €uros**
- ⑨ Un Résultat Exceptionnel négatif de **26 132,89 €uros** contre un Excédent de **5 643,65 €uros** lors de l'exercice précédent – Se référer à la Note 5.1 concernant son détail.

## **2- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

### **2.1 Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :**

- ↳ continuité de l'exploitation,
- ↳ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ↳ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ↳ amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont :

<b>CATEGORIES</b>	<b>TAUX</b>
Logiciels	100 %
Constructions	2.5 %
Installation, Agencement, Aménagements divers	Entre 10 et 20 %
Matériel de bureau et Matériel Informatique	Entre 20 et 33 %
Matériel de Transport	25 %

### **2.2 Créances**

Elles constatent les sommes à recevoir au titre des subventions allouées par les différents organismes financeurs FFF et Ligue Méditerranée lorsqu'elles n'ont pas encore été perçues.

Le solde des Relevés de Clubs, et Créances auprès des autres District.

Une dépréciation est constatée quand leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

## 2.3 Subventions

Le fait générateur de la comptabilisation des subventions est la décision d'octroi. Un prorata est appliqué en fonction de leur date d'effet le cas échéant.

## 3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### 3.1 ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 923	0	0	4 923
Immobilisations corporelles	1 240 397	22 519	0	1 262 916
Immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 245 320</b>	<b>22 519</b>	<b>0</b>	<b>1 267 839</b>

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 923	0	0	4 923
Immobilisations corporelles	749 665	56 598	0	806 263
Immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>754 588</b>	<b>56 598</b>	<b>0</b>	<b>811 186</b>

### 3.2 ACTIF CIRCULANT

#### - Etat des créances :

Clubs débiteurs pour **45 044 €uros** (valeurs Brutes) => **40 644 €uros** Valeurs nettes à 1 an au plus

Une dépréciation de **4 400 €uros** a été constatée à la clôture de l'exercice dont l'intégralité concerne des clubs défaillants.

Charges constatées d'avance **4 194 €uros** à 1 an au plus

#### - Produits à recevoir inclus dans les postes du Bilan :

Produits à Recevoir **8 000 €uros** qui concerne intégralement le CNDS.

## Autres créances

Fournisseurs Débiteurs **156 754 €uros** dont **155 702 €uros** qui concernent les créances vis-à-vis de la Fédération et Ligue Méditerranée à 1 an au plus

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 4.1 FONDS PROPRES

Subvention d'investissement	<b>107 750 €uros</b>
Dont repris au compte de Résultat	<b>35 766 €uros</b>

### 4.2 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>PROV. POUR RISQUES</b>				
Litiges	0	0	0	0
<b>PROV. POUR CHARGES</b>				
Charges	0	0	0	0
<b>DEPRECIATION</b>				
Sur Créances	2 943	4 400	2 943	4 400
<b>TOTAL</b>	<b>2 943</b>	<b>4 400</b>	<b>2 943</b>	<b>4 400</b>

### 4.3 ETAT DES DETTES

↻ Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	<b>0</b>	à 1 an au plus
↻ Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	<b>0</b>	à plus d'1 an
↻ Fournisseurs	<b>45 790</b>	à 1 an au plus
↻ Personnel	<b>46 629</b>	à 1 an au plus
↻ Organismes Sociaux	<b>33 864</b>	à 1 an au plus
↻ Autres dettes fiscales et sociales	<b>3 777</b>	à 1 an au plus
↻ Autres dettes	<b>0</b>	à 1 an au plus
<b>TOTAL</b>	<b>130 060</b>	

#### 4.4 CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DE BILAN

☞ Fournisseurs	10 200
☞ Autres dettes fiscales et sociales	4 815
☞ Aides clubs	0
☞ Divers	905
<b>TOTAL</b>	<b>15 920</b>

#### 4.5 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Néant

### 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 5.1 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une charge nette de - **26 133 €uros** qui intègre :

Des produits exceptionnels pour **11 792 €uros**, constitués principalement par :

- La quote-part de subvention d'investissement virée au résultat pour **5 266 €uros**
- Des reprises de provisions sur créances pour **2 943 €uros**

Des charges exceptionnelles pour **37 925 €uros**, constituées par :

Des frais de justice pour **26 455 €uros**, dont :

- **15 455 €uros** de frais d'avocats et justice engagés pour divers affaires et actions en diffamation
- **7 000 €uros** de condamnation, suite à des décisions de justice défavorables
- **4 000 €uros** de caution, récupérables dans leur principe, mais pour lesquelles, en l'absence de certitudes à la date d'arrêté des comptes quand à leur recouvrabilité, il a été décidé, par prudence de les inscrire en charges exceptionnelles.

Des factures non régulières, émises par des fournisseurs, pour **2 254 €uros**.

D'autres dépenses prises en charge par le District et non récurrentes, pour **1 232 €uros**.

Des dotations et pertes sur créances irrécouvrables clubs, pour **7 984 €uros**.

### 6 - NOTES SUR L'EFFECTIF

Au 30 Juin 2019, l'effectif se composait ainsi en Equivalent Temps Plein :

- 7 salariés

## **7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN IDR**

### **7.1 INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE**

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements ont fait l'objet d'une évaluation à la clôture de cet exercice pour un montant de **22 314 euros**, selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.53 %
- Taux de progression des salaires : 0.5 %
- Taux moyen de charges : 36 %
- Départ à l'initiative du salarié.
- Calcul de la provision au prorata des droits acquis

### **7.2 ENGAGEMENTS**

Engagements reçus : néant.

Engagements donnés : néant.